

2014-5400
2014-12-19

Cambrex SDD Tabs

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

GARANTIE :

Chlore disponible présent sous forme de dichloro-s-triazinetrione dihydrate sodique 56 %

DANGER



POISON
CORROSIF
POUR LES YEUX ET LA PEAU



N^o D'HOMOLOGATION : 30839 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

Sani-Marc Inc.
42 Rue De L'Artisan
Victoriaville QC G6P 7E3
1-905-338-3172

Contenu net : 5 - 150 Kg

MODE D'EMPLOI : À utiliser uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Les fabricants sont responsables de leurs propres homologations.

PRÉCAUTIONS : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Agent oxydant puissant. Utiliser seulement des instruments propres et secs. Le contact avec de la moisissure, de la saleté, de la matière organique ou d'autres produits chimiques (y compris les produits chimiques de piscine) ou d'autre matière étrangère peut causer une réaction chimique avec une production de chaleur, une libération de gaz dangereux et un risque possible d'incendie et d'explosion. Éviter tout contact avec du matériel en flamme ou en train de brûler, comme une cigarette allumée. Ranger le produit dans le contenant hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Il est nocif ou mortel d'avaler ce produit. Peut être mortel si inhalé. ÉVITER de respirer la poussière ou les vapeurs. Corrosif pour les yeux et extrêmement irritant pour la peau. ÉVITER tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

PREMIERS SOINS :

SI INGÉRÉ : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Des dommages possibles aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation d'un lavage gastrique. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

Ranger dans un endroit frais, sec et bien aéré loin d'une source de chaleur ou d'une flamme.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le

mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.